



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire
et de la médecine traditionnelle*

N° 6142 / MSP

Le ministre

Papeete, le 9 octobre 2006

Affaire suivie par :
Gilles SOUBIRAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
COSCEN – DSND DU 2 OCTOBRE 2006
AVENUE POUVANAA A OOPA

Participants :

Ministère de la santé

Mme Pia HIRO

Dr Gilles SOUBIRAN

Mme Cécile KOESSLER

M. Bruno BARILLOT

Ministre

Directeur de Cabinet

Chargée de communication

Référent COSCEN

APF

M. Myron MATAOA

M. Jacky BRYANT

Mme Sabrina BIRK-LEVY

Représentant

Représentant

Représentante

Association Moruroa e Tatou

M. John DOOM

Président

Vice-Présidence

M. Philippe SIU

Conseiller chargé des activités touristiques

Ministère de l'Équipement

M. Guillaume RATTE

Conseiller Technique

Ministère de l'Urbanisme

M. Philippe COURAUD

Chef de service de l'Urbanisme

Ministère de l'Environnement

M. Pierre COISSAC

Un représentant

Directeur de l'Environnement

Direction de l'Environnement

Etat

M. Marcel JURIEN de la GRAVIÈRE

Dr Frédéric POIRRIER

M. Benoît TREVISIANI

Colonel François-Gauderive OLIVE

Marcel VILLENEUVE

DSND

Médecin-Chef DSCEN

Directeur de cabinet du Haut-Commissariat)

Conseiller nucléaire du ministre de la Défense

Adjoint de communication du DSND

M. Rémo CHIAPPINI
M. Alban ELLACOTT

Chef du service radioanalyse CEA-DAM
Médiateur

Absents excusés

Vice-Présidence

M. Jacqui DROLLET

Vice-Président du Gouvernement

APF

Mme Unutea HIRSHON

Représentante APF

Association Moruroa e Tatou

M. Roland OLDHAM

Le dossier comprenant l'ordre du jour et l'aide-mémoire a été remis en séance aux participants du Pays.

La réunion a commencé à 14 h05 et s'est terminée à 17H10.

Point1/Retombées

Le DSND a ouvert le débat pour commenter la lettre de M. Florent de VATHAIRE directeur de l'Unité 605 de l'INSERM qui, en août dernier mentionnait qu'un certain nombre de cas de cancers de la thyroïde en Polynésie ne pouvaient s'expliquer que par les essais nucléaires aériens.

Le DSND conteste la démarche en rappelant qu'en toute rigueur scientifique, on ne peut publier ses conclusions avant d'avoir publié l'intégralité du rapport dans une revue scientifique médicale. Il annonce que Mme le Ministre de la Défense a demandé à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine de se saisir de cette étude et de donner leurs conclusions avant la fin de l'année 2006.

Le DSND explique qu'il a pris acte des démarches entreprises mais ne peut faire plus. Il reconnaît que le délai de 10 mois est bien long, mais que l'aval scientifique est indispensable avant toute confirmation des retombées.

Point 2/MORUROA

Mme Pia HIRO donne la parole à M. Philippe COURAUD qui expose de façon très claire la situation environnementale des atolls de MORUROA et FANGATAUFA, puis à M. Guillaume RATTE. Il rappelle que de par sa nature, l'atoll est un site inapproprié pour le stockage des déchets radioactifs.

A propos des déchets radioactifs stockés à MORUROA, Le DSND a indiqué qu'il nous remettrait des documents donnant toutes ces précisions. Il a ajouté que des prélèvements seront effectués à 2000 mètres de profondeur au niveau des zones de rejets de déchets radioactifs au large de MORUROA et de Hao lors des opérations liées à la campagne de surveillance annuelle.

Le DSND a rappelé qu'il attendait que le COSCEN lui donne la liste des experts du Pays qui pourraient participer à la prochaine campagne de surveillance prévue vers avril 2007. Il n'exclut pas que des demandes particulières soient formulées par le COSCEN dans le cadre de cette campagne de prélèvements et de mesures. A la question d'une étude effectuée sur MORUROA par une équipe de chercheurs indépendants, Le DSND a répondu qu'il étudierait la question. Il demande que les souhaits supplémentaires soient formalisés par écrit et qu'il se ferait notre relais auprès de son ministère.

Mme Pia HIRO demande au DSND que l'Etat s'engage à pérenniser le dispositif de surveillance des essais pour toujours, par voie de convention, car la dotation de compensation reçue de la DGDE (ex-

FREPF) ne remplacera jamais les vies sacrifiées mais aussi parce que l'Etat se doit d'assurer cette mission, à titre de reconnaissance des dommages subis.

3/Déconstruction des ouvrages ex-DIRCEN

La question de la déconstruction des anciens sites de la DIRCEN dans les îles et atolls de MORUROA a été annoncée par Le DSND. Une convention aurait été établie entre le COMmandement SUPérieur des forces armées de la Polynésie française (COMSUP) et le Haut-Commissariat dans cette perspective.

Mme Pia HIRO s'est étonnée que les services du Pays, concernés par les aspects environnementaux et d'aménagement qui sont de leur compétence, n'aient pas été consultés. Elle a rappelé qu'il existait des normes environnementales et sanitaires à respecter en ce qui concerne les déchets de démolition et les remblais et que les armées devraient s'y plier comme c'est le cas de tous les citoyens.

Mme Pia HIRO explique que des prélèvements doivent être effectués préalablement à tous travaux affectant le lagon, qu'il s'agit là d'une demande forte des chercheurs polynésiens de l'ILM, qu'il convient de respecter.

La date de prélèvement constitue le point zéro et permet ensuite aux chercheurs dans le cadre de leur campagne annuelle de dépistage de la ciguatera en vue de dresser sa cartographie, de disposer de repères afin de pouvoir identifier pour les zones endémiques, les raisons qui ont conduit à la prolifération de cette algue toxique.

M. John DOOM déplore que le site de Hao soit une véritable poubelle à ciel ouvert.

PA Le DSND a semblé admettre ce point de vue, précisé par le représentant du ministère de l'environnement présent et a promis qu'il ferait des propositions de coopération. Il a néanmoins rappelé que les unités du Génie militaire qui seraient envoyées en Polynésie pour effectuer ces travaux seraient disponibles en début d'année 2007 et qu'il ne serait pas possible de refaire une deuxième opération pour des raisons de coût et de disponibilité des armées.

M. Bruno BARILLOT a demandé que les opérations de déconstruction et de réhabilitation des ces anciens sites DIRCEN devraient être faits dans le respect des populations et que la précipitation ne résoudrait pas les problèmes. De telles opérations, faites en concertation avec les services du Pays, pourraient montrer concrètement la bonne volonté de l'Etat pour résoudre les séquelles de plusieurs décennies de présence militaire dans ces îles et atolls.

Mme Pia HIRO a demandé si les normes de stockage des déchets avaient été respectées.

Le DSND répond par l'affirmative indiquant que les normes de protection mises en œuvre pendant les essais étaient suffisantes et qu'en tout état de cause, les travailleurs des centrales nucléaires encouraient plus de risques que ceux de MORUROA et FANGATAUFA.

Mme Pia HIRO insiste expliquant que puisque ces déchets ne sont pas nocifs, le COSCEN demande à connaître leur contenu précis, pour permettre aux experts choisis par le Pays de se prononcer à ce sujet.

M. John DOOM interroge le DSND au sujet des conditions d'élimination des tubes post-forage, suite à sa rencontre avec un ancien travailleur chargé de cette tâche.

Il demande à recevoir un exemplaire des actes de la table ronde sur le CEP qui s'est déroulée en 1989.

M. John DOOM demande si les matériels utilisés pendant les essais et aux enchères après 1996 ont été décontaminés au préalable.

Le DSND ne lui répond pas.

Les échanges se poursuivent sur les problèmes de santé liés aux essais nucléaires.

Point 4/Santé

Le DSND explique qu'il a apporté une attention particulière sur une zone de 500 kilomètres au triangle MORUROA, TUREIA, MANGAREVA.

Il indique que certaines valeurs obtenues sont suffisamment élevées pour faire des recommandations aux autorités mais pas significatives pour distribuer de l'iode aux populations.

Le DSND a annoncé qu'il proposerait au ministère de la Défense de faire réaliser des études sanitaires (études cas-témoin) sur les 2000 habitants du « triangle » entourant MORUROA en partenariat avec l'INVS et le Ministère de la santé et un suivi médical annuel ou bisannuel de ces habitants par les moyens du Service de Santé des Armées. Il propose d'embarquer des médecins du Pays, lors de missions sanitaires, les frais de transport étant pris en charge par l'Etat.

Mme Pia HIRO a rappelé que les habitants de cette région étaient très mobiles et qu'il serait donc difficile de tirer des conclusions quant à l'incidence des essais nucléaires.

Par ailleurs, elle a demandé qui financerait ces études et n'a pas obtenu de réponse.

Le COSCEN a également rappelé que des mesures annuelles de radiogammamétrie avaient été prises sur les habitants des îles GAMBIER, de TUREIA et des atolls proches de MORUROA au cours de la période des essais aériens et que ces données, archivées au Service de Protection Radiologique des Armées de Clamart, seraient indispensables pour une étude scientifiquement crédible.

M. John DOOM rappelle l'étude réalisée par le Professeur Claude PARMENTIER sur les chromosomes et demande qu'elle soit transmise aux académies sus-citées.

Il explique que sur les 41 tirs effectués, dont 6 à radioactivité forte reconnue par l'Etat, 23 ont eu des retombées sur Tahiti, 33 sur TUREIA et 4 sur TAHITI-ITI

De même, il indique que la population passait une semaine par an sur le bateau « La Rance » pour la spectogammamétrie dont les résultats étaient adressés au SPRA (Service de Protection Radiologique des Armées) et que ces résultats doivent nous être communiqués en toute transparence.

A une question de M. John DOOM sur les mesures de radiogammamétrie à la thyroïde, Le DSND a dit que ce type de mesures n'était pris en compte que depuis 1992 et qu'auparavant, les mesures relevées étaient au corps entier.

M. Bruno BARILLOT a rappelé que, pourtant, les documents annuels envoyés par la France à l'UNSCEAR à l'époque des essais atmosphériques sur la surveillance de la radioactivité comportaient plusieurs paragraphes sur les mesures à la thyroïde chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte.

M. John DOOM a posé la question de l'opportunité des « recalculs » de doses effectués par les services du DSND à la suite des six essais qui auraient dépassé les normes admises ou s'en seraient approché. Nous voulons avoir accès aux documents originaux qui donnent les chiffres relevés à l'époque des essais aériens, notamment ceux du SMSR et du SMCB.

Le DSND a répondu en deux points : d'abord que ces documents ne comportaient pas que des données sanitaires ou environnementales, mais des indications sur les expériences qui doivent rester « secret défense » parce que cela pourrait contrevenir aux engagements de la France pour la non prolifération nucléaire. Dans un deuxième temps, Le DSND a reconnu que certaines phrases de commentaires contenues dans ces rapports pourraient être mal interprétées et qu'il était opportun de ne pas les divulguer. Les membres du COSCEN, unanimement, ont dit qu'ils n'étaient pas convaincus par ces arguments et qu'ils demandaient toujours la déclassification de ces documents.

Le DSND explique qu'il a apporté une attention particulière sur une zone de 500 kilomètres au triangle MORUROA, Tureia, Mangareva.

Mme Sabrina BIRK interroge le DSND au sujet des prélèvements effectués à la Presqu'Ile, inquiète pour les aliments.

M. Rémo CHIAPPINI lui répond que ceux effectués sur le taro, le manioc, le chou, le lait de vache du plateau, le lait UHT, n'ont rien révélé d'anormal.

Mme Pia HIRO interroge le docteur POIRRIER au sujet des données fournies, lui demandant s'il a eu les originaux en main ou s'il a travaillé à partir de documents issus de retraitements de données. Il affirme avoir eu les originaux en main.

Mme Pia HIRO lui demande si des prélèvements ont eu lieu à la Presqu'Ile et sur Tahiti sur les êtres humains. La réponse est négative, seuls les aliments ont été contrôlés.

Le DSND indique que certaines valeurs obtenues sont suffisamment élevées pour faire des recommandations aux autorités mais pas significatives pour distribuer de l'iode aux populations.

Mme Pia HIRO lui répond que plusieurs personnes l'ont interpellée au sujet de leur vécu qui reflète des incidences sur leur santé ou celle de leurs proches lors des essais et qu'elles sont nombreuses. S'il ne s'agissait que d'une seule, elle pourrait avoir un doute, mais quand les témoignages affluent, elles ne peuvent pas toutes inventer.

PA Le DSND indique qu'il n'y avait pas d'étude avant 1992 (Tchernobyl).

M. Bruno BARILLOT lui répond que dans les rapports de 1966 et 1967, plusieurs citent les risques induits par les essais nucléaires sur la thyroïde et que les risques encourus par les enfants de moins de 2 ans sont accrus.

Mme Pia HIRO réitère sa demande au sujet de la liste des personnels et de leurs données médicales, car elle estime qu'il ne peut objecter l'insuffisance de moyens du Ministère de la Défense pour transformer les fiches numérisées en fichiers informatiques, afin d'établir une base de données qui croisée à celles du Pays, permettrait de faire des recoupements sanitaires et d'étayer les résultats par comparaison avec les témoignages.

Il semble que cette liste soit en cours de réalisation, mais que l'exhaustivité sera difficile à réaliser. Le Ministère de la Santé, destinataire des listes devra remplir le dossier de la CNIL.

Elle rappelle que les fiches médicales des populations transmises au MSP ne comportent pas plusieurs données à savoir soit le nom de famille, soit la date de naissance, soit le prénom des intéressés ce qui rendra difficile leur exploitation, lorsque le Ministère de la santé aura obtenu les autorisations de la CNIL.

Le Docteur Gilles SOUBIRAN a rappelé que le Pays disposait de peu de personnels et qu'il serait utile que le ministère puisse fournir une aide technique pour remplir des documents très complexes.

A la question relative au nombre de travailleurs civiles et militaires ayant travaillé sur les sites, Le DSND répond qu'ils sont estimés à 120.000 (NB : au lieu de 50.000 en mai 2006, lors de sa dernière mission).

M. Jacky BRYANT, s'exprime longuement au sujet du phénomène de la bio-accumulation, c'est à dire l'accumulation de doses radioactives liées aux retombées des essais qui peuvent être individuellement peu nocives, mais accumulées deviennent très dangereuses pour la santé.

Le collaborateur du DSND se lance dans une explication alambiquée sur le phénomène inverse.

En fin de réunion, Le DSND a remis des documents d'information : une synthèse reprenant les points essentiels des deux dernières rencontres entre le DSND et le COSCEN, un document intitulé « Calculs d'impacts dosimétriques des retombées des essais (Rigel, Arcturus et Phoebe), le compte-rendu commun de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences sur l'impact biologique des faibles doses de radioactivité et un dossier sur la cigüatera.

M. John DOOM lui remet pour sa part le livre « MORUROA et Nous » qui comporte des témoignages et des statistiques sur les enfants mineurs ayant travaillé sur les sites d'expérimentation nucléaire en Polynésie française.

PA
A l'issue de la réunion, le COSCEN n'a fait aucune communication de presse officielle qui a été annoncée pour les prochains jours.

La Présidente du COSCEN


Mme Pia HIRO